



ACCORD DE COOPERATION

Entre

la Province de Hainaut

ET

le Gouvernorat de Bethléem

13 avril 2017



Considérant que la recherche de paix et de développement durable entre les peuples passe aussi par un échange de savoirs et d'expériences concrètes entre les citoyens de nos régions ;

Considérant que ces échanges doivent favoriser et valoriser le respect de la diversité culturelle et sa mise en action concrète ;

Considérant que ces échanges permettent et valorisent des actions communes favorisant l'épanouissement de nos populations et que ceux-ci participent à la construction d'un monde en recherche de paix et de développement durable ;

Considérant les retombées positives des projets menés par la « Bethlehem Arab Society for Rehabilitation » (BASR) en collaboration avec la Haute Ecole Provinciale Condorcet (HEC) et l'Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger (APEFE) et portant sur l'organisation de stages professionnalisant avec la HEC et l'amélioration de l'offre de formation paramédicale avec l'APEFE ;

Considérant le succès d'un premier projet de coopération décentralisée, cofinancé par Wallonie-Bruxelles International (WBI) et mis en place par la Province de Hainaut et le Gouvernorat de Bethléem et portant sur la « médiatisation et promotion des droits des personnes porteuses de handicap par et pour le Gouvernorat de Bethléem » sur la période 2014-2016 ;

Considérant la mise en place d'un second projet, dans la continuité du premier, également cofinancé par WBI et portant sur la « Mise en place d'une filière de formation mixte en média dans le but de favoriser l'accès des personnes porteuses d'un handicap à une formation diplômante et de promouvoir leur inclusion socioprofessionnelle en Palestine » sur la période 2017-2019 ;

Considérant les multiples projets culturels mis en place ces dernières années ;

Considérant la signature d'un premier accord de coopération entre les deux parties le 1^{er} mars 2012 ;

Considérant la volonté réciproque de la Province de Hainaut et du Gouvernorat de Bethléem de rendre cette collaboration durable et fructueuse dans le temps ;

LES DEUX PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Art. 1 : Mettre en place un partenariat officiel entre la Province de Hainaut et le Gouvernorat de Bethléem visant à soutenir le Gouvernorat de Bethléem en matière de coordination des acteurs médico-sociaux, culturels, média et d'enseignement et à offrir à cette région la possibilité de mettre en place, via une expérience novatrice, les éléments d'un développement local intégré.

Art. 2 : Ce partenariat donnera à la Province de Hainaut l'opportunité de s'affirmer comme un acteur de développement fédérateur en Belgique et comme partenaire en Palestine et plus particulièrement à Bethléem.

Art. 3 : Le Gouvernorat de Bethléem, comme structure régionale de coordination et d'encadrement, garantira son implication et la participation de la société civile et des acteurs médico-sociaux, culturels, média et d'enseignement reconnus.

Art. 4 : Poursuivre la mise en place, de projets de coopération décentralisée en vue de renforcer les acteurs locaux et mandatés de huit communes rurales aux alentours de Bethléem, huit centres communautaires et trois camps de réfugiés ;

Art. 5 : La Province de Hainaut assurera le lien entre le Gouvernorat de Bethléem et le pouvoir subsidiant en assumant les responsabilités de suivis financiers et administratifs de tout programme reconnu par Wallonie-Bruxelles International, l'Etat fédéral belge ou l'Europe.

Fait en double exemplaire à Bethléem, le 13 avril 2017.

Pour la Province de Hainaut :

Serge HUSTACHE
Député provincial
Président du Collège provincial

Patrick MELIS
Directeur Général provincial

Pour le Gouvernorat de Bethléem :

Jibreen AL BAKRI
Gouverneur de Bethléem

